

**D 054-2024 ANNEXE**

**PROPOSITION DE CONTENU DE L’AFFICHE ET DE L’AVIS POUR LA PRESSE FAISANT CONNAITRE L’OUVERTURE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**Modification simplifiée du PLU d’AVIGNONET-LAURAGAIS**

Par délibération du conseil municipal en date du 07/11/2024, il a été décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune d’Avignonet Lauragais.

Tout renseignement sur le projet de modification simplifiée peut être obtenu auprès de Madame Stéphanie DAGOU à la mairie d’Avignonet Lauragais.

La mise à disposition se déroulera à la mairie du 22/11/2024 au 22/12/2024), aux jours et heures d’ouverture habituels où chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations en les consignant sur un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame le Maire.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame le Maire à l’adresse suivante Mairie d’AVIGNONET-LAURAGAIS – 1 place de la République – 31290 AVIGNONET-LAURAGAIS ou par courriel électronique à l’adresse suivante [urbanisme@avignonet-lauragais.fr](mailto:urbanisme@avignonet-lauragais.fr) pendant la durée de la mise à disposition du public.

Des informations relatives à la mise à disposition du public pourront être consultées sur le site internet <https://avignonet-lauragais.fr>

L’avis conforme de la Mission Régionale de l’Autorité environnementale (MRAe) du 18/09/2024, rendu en application de l’article R104-35 du code de l’urbanisme, sur l’absence de réaliser l’évaluation environnementale de la modification simplifiée du PLU sera joint au dossier mis à disposition du public.

Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leur frais.

A l’issue de la mise à disposition, Madame le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération.

Madame le Maire

